



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE SPÉCIALE
4 SEPTEMBRE 2024**

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville le mercredi 4 septembre 2024 à compter de 16 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet

Sont absents les conseillers suivants :

Bob Lussier
Catherine Marsan-Loyer

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 290-09-24 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'avis de convocation tel que notifié en date du 27 août 2024.

2. RES 291-09-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 700 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 SEPTEMBRE 2024
4. RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 160-04-2024-1, 157-03-2024-1 et 159-04-2024-1 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - ADJUDICATION
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. RES 292-09-24 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 700 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 SEPTEMBRE

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Frelighsburg souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 700 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
160-04-2024-1	755 000 \$
157-03-2024-1	345 000 \$
159-04-2024-1	600 000 \$

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 160-04-2024-1, 157-03-2024-1 et 159-04-2024-1, la Municipalité de Frelighsburg souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier ou trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	94 700 \$	
2026.	99 000 \$	
2027.	103 900 \$	
2028.	108 700 \$	
2029.	114 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 179 700 \$	(à renouveler)

QUE : en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 160-04-2024-1, 157-03-2024-1 et 159-04-2024-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4. **RES 293-09-24 RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 160 04 2024 1, 157 03 2024 1 ET 159 04 2024 1 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - ADJUDICATION**

Date d'ouverture : 4 septembre 2024
Heure d'ouverture : 10 h
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 1 700 000 \$
Nombre de soumissions : 3
Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois
Date d'émission : 11 septembre 2024

ATTENDU : que la Municipalité de Frelighsburg a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2024, au montant de 1 700 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19)

ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE

94 700 \$	3,99000 %	2025
99 000 \$	3,99000 %	2026
103 900 \$	3,99000 %	2027
108 700 \$	3,99000 %	2028
1 293 700 \$	3,99000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,99000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

94 700 \$	4,10000 %	2025
99 000 \$	4,10000 %	2026
103 900 \$	4,10000 %	2027
108 700 \$	4,10000 %	2028
1 293 700 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,10000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

94 700 \$	3,95000 %	2025
99 000 \$	3,75000 %	2026
103 900 \$	3,80000 %	2027
108 700 \$	3,85000 %	2028
1 293 700 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,65100

Coût réel : 4,22944 %

ATTENDU : que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2024 au montant de 1 700 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 160-04-2024-1, 157-03-2024-1 et 159-04-2024-1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5. **RES 294-09-24 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance à 16 h 08

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.